



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ**  
**ET DE LA LÉGALITÉ**

**Commission départementale de coopération intercommunale  
des Hauts-de-Seine**

**N° Spécial**

**16 Janvier 2018**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial DCL du 16 Janvier 2018**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE</b>	<b>Page</b>
DCL-BCLI N° 2018-002	12.01.2018	Arrêté portant composition de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).	3

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté DCL/BCLI n° 2018-002 du 12 janvier 2018 portant composition de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-42 à L.5211-45, L.5721-6-3 et R.5211-19 à R.5211-40 ;
- VU le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU l'arrêté préfectoral DAJAL 1 n° 2014-007 du 19 mai 2014 constatant le nombre total de sièges de la commission départementale de la coopération intercommunale des Hauts-de-Seine en formation plénière et restreinte, ainsi que leur répartition entre les différentes catégories de collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral DAJAL1 n° 2014-017 du 11 décembre 2017 portant organisation de l'élection des syndicats intercommunaux et mixtes de la commission départementale de la coopération intercommunale ;
- VU la liste de candidats présentée par l'association départementale des maires des Hauts-de-Seine, reçue au secrétariat de la commission départementale de la coopération intercommunale le 11 décembre 2017 ;

CONSIDERANT qu'aucune autre candidature individuelle ou collective n'a été présentée ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

**ARRETE**

## ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

La composition de la commission départementale de coopération intercommunale des Hauts-de-Seine en formation plénière est composée comme suit :

### AU TITRE DES REPRESENTANTS DES COMMUNES :

#### 1<sup>er</sup> collège :

Monsieur Yves REVILLON	Maire de Bois-Colombes
Monsieur Jean-Pierre SCHOSTECK	Maire de Châtillon
Monsieur Philippe JUVIN	Maire de La Garenne-Colombes
Monsieur Patrice LECLERC	Maire de Gennevilliers
Monsieur Eric BERDOATI	Maire de Saint-Cloud
Madame Virginie MICHEL-PAULSEN	Maire de Vaucresson
Monsieur Alain-Bernard BOULANGER	Maire de Villeneuve-la-Garenne
Madame Christiane BARODY-WEISS	Maire de Marnes-la-Coquette

#### 2<sup>ème</sup> collège :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET	Maire de Boulogne-Billancourt
Madame Christine LAVARDE-BOEDA	Conseillère municipale de Boulogne-Billancourt
Monsieur Patrick JARRY	Maire de Nanterre
Monsieur Jacques KOSSOWSKI	Maire de Courbevoie
Monsieur Manuel AESCHLIMANN	Maire d'Asnières-sur-Seine
Madame Nicole GOUETA	Maire de Colombes

#### 3<sup>ème</sup> collège :

Monsieur Jean-Yves SENANT	Maire d'Antony
Monsieur Jean-Didier BERGER	Maire de Clamart
Monsieur Thierry LEFEVRE	Adjoint au maire d'Issy-les-Moulineaux
Monsieur Patrick BALKANY	Maire de Levallois-Perret
Monsieur Hervé MARSEILLE	Conseiller municipal de Meudon
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN	Maire de Neuilly-sur-Seine
Monsieur Patrick OLLIER	Maire de Rueil-Malmaison

### AU TITRE DES REPRESENTANTS DES SYNDICATS MIXTES ET SYNDICATS DE COMMUNES :

Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD	Vice-présidente du syndicat mixte de chauffage urbain de la Région de la Défense (SICUDEF)
Monsieur Philippe CLOCHETTE	Vice-président du Syndicat mixte pour la restauration collective (CO.CLI.CO)
Monsieur Hervé HEMONET	Délégué du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers (SPEG)

AU TITRE DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Madame Armelle TILLY	Conseillère départementale
Madame Josiane FISCHER	Conseillère départementale
Madame Rita DEMBLON	Conseillère départementale
Madame Camille BEDIN	Conseillère départementale
Monsieur Pierre OUZOULIAS	Conseiller départemental

AU TITRE DES REPRESENTANTS DU CONSEIL REGIONAL :

Monsieur Thierry SOLERE	Conseiller régional
Madame Nadège AZZAZ	Conseillère régionale
Monsieur Denis GABRIEL	Conseiller régional

**ARTICLE 2 :**

L'arrêté DAJAL1 n° 2016-004 du 4 mars 2016 portant composition de la commission départementale de coopération intercommunale en formation plénière est abrogé.

**ARTICLE 3 :**

En application des dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le Préfet,



**Pierre SOUBELET**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>